

MUTUELLE ET PRÉVOYANCE

La santé des agents n'est pas à
brader!

Pendant un an, un simulacre de négociation a conduit la collectivité à imposer ses choix en matière de mutuelle. Nous continuons de revendiquer dans l'intérêt des agents, de leur famille pour leur santé :

- **Une participation de l'employeur à minima de 50%** de la cotisation pour la complémentaire santé pour les agents et leurs ayants droits,
- **Des niveaux de couverture** de qualité pour les agents et leur famille
- Option décès intégrée dans la prévoyance

En outre nous avons demandé, à minima, l'ouverture de discussion pour que la collectivité envisage une délibération afin d'adopter et mettre en œuvre un maintien d'une indemnisation à 100 % des arrêts maladie.

STOP !

Les conditions de travail se dégradent tous les jours, dans un contexte de choix budgétaire agressif. C'est maintenant la santé des agents qui est attaquée.

Exemple mutuelle :

Passer du contrat de groupe actuel au nouveau, à niveau de couverture équivalent, un(e) agent(e) avec deux enfants passe de ~160€ à ~230€ par mois.

Puis ajouter...la prévoyance !